

Voies Navigables de France  
2 boulevard Gambetta  
60200 COMPIEGNE

**Service Foncier et Patrimoine**

Affaire suivie par : Angélique LOPES / Philippe FOUIN

☎ 03.44.66.31.66

@ a.lopes@nogentsuroise.fr

LRAR N° 1A 207 371 4325 2

Nombre	Désignation des pièces	Observations
	<p><u>Veillez trouver ci-joint :</u></p> <p>⇒ Arrêté municipal relatif à l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre du projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Angélique LOPES</p>	

Nogent-sur-Oise, le 16 mai 2024

## **ARRÊTÉ**

Ouverture d'enquête publique  
Projet de transfert de la voirie du quai  
d'Amont dans le domaine public communal  
d'une voie privée ouverte à la circulation  
publique  
*du 13 au 29 juin 2024 inclus*

### ARR2024\_039

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-3, R. 318-3, R. 318-7 et 10 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment son article R. 141-4 et suivants ;

VU l'arrêté municipal N° ARR2024-031 en date du 24 avril 2024 désignant Monsieur Gérard DEGRIECK en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les consultations adressées à Voies Navigables de France, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche, Agglomération Creil Sud Oise, Direction Départementale des Territoires et la Préfecture de l'Oise ;

CONSIDÉRANT les pièces du dossier soumis à enquête publique :

- dossier de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Une enquête publique sera réalisée sur le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique. Cette enquête aura lieu en Mairie, située 74 rue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Oise (60180), **du jeudi 13 juin 2024 à 14 h 30 au samedi 29 juin 2024 à 12 h inclus** et se déroulera donc pendant une durée de 16 jours.

**ARTICLE 2** : Monsieur Gérard DEGRIECK a été nommé commissaire enquêteur.

**ARTICLE 3** : Pendant toute la durée de l'enquête, l'entier dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition du public en Mairie située 74 rue du Général de Gaulle – 60180 NOGENT-SUR-OISE aux jours et heures habituelles d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le samedi de 8 h 30 à 12 h

Ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.nogentsuroise.fr>

De plus, le commissaire enquêteur réalisera des permanences en Mairie de Nogent-sur-Oise qui auront lieu aux dates et heures suivantes, afin de recevoir les observations du public :

- Jeudi 13 juin 2024 de 14 h 30 à 16 h,
- Samedi 29 juin 2024 de 10 h 30 à 12 h.

**ARTICLE 4** : Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne qui le souhaite pourra ainsi consulter les



Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240515-ARR2024\_039-AR



documents du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à la mairie de Nogent-sur-Oise – 74 rue du Général de Gaulle – 60180 Nogent-sur-Oise, à l'attention du commissaire enquêteur.

Elles pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante :  
[enquete-publique@nogentsuroise.fr](mailto:enquete-publique@nogentsuroise.fr)

Ces observations seront dès leur réception annexées au registre.

Les observations communiquées après le terme de l'enquête publique fixée au 29 juin 2024 à 12 h seront jugées irrecevables et ne pourront, par conséquent, être consignées au registre.

**ARTICLE 5 :** A l'issue de l'enquête, le registre sera clôturé et signé par le commissaire enquêteur qui rendra, dans un délai de 30 jours le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées. Le rapport ainsi que les conclusions précitées pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de la Commune (<https://www.nogentsuroise.fr>) par les personnes qui le souhaitent.

**ARTICLE 6 :** A l'issue de l'enquête publique, le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public ou des conclusions du commissaire-enquêteur seront approuvés par délibération du Conseil Municipal ou par arrêté préfectoral en cas de désaccord d'un propriétaire.

**ARTICLE 7 :** Un avis au public sera diffusé, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, sur le site internet de la Commune et affiché en Mairie et dans les autres lieux fréquentés par le public. Cet avis sera également publié dans une publication locale diffusée dans le Département.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera transmis au Commissaire-Enquêteur et à la Préfète de l'Oise.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 15/05/2024

Qualité : Le Maire



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).*



VILLE DE

**Nogent**  
*sur-Oise*

GRANDIR  
S'OUVRIR  
TRANSMETTRE

## BORDEREAU D'ENVOI

Syndicat Mixte du Bassin Versant  
de la Brèche  
9 rue Henri Brueil  
60600 CLERMONT

### Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par : Angélique LOPES / Philippe FOUIN

☎ 03.44.66.31.66

@ a.lopes@nogentsuroise.fr

LRAR N°1 A 207 371 43269

Nombre	Désignation des pièces	Observations
	<p><u>Veillez trouver ci-joint :</u></p> <p>⇒ Arrêté municipal relatif à l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre du projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Angélique LOPES</p>	

Nogent-sur-Oise, le 16 mai 2024



## **ARRÊTÉ**

Ouverture d'enquête publique  
Projet de transfert de la voirie du quai  
d'Amont dans le domaine public communal  
d'une voie privée ouverte à la circulation  
publique  
du 13 au 29 juin 2024 inclus

### ARR2024\_039

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-3, R. 318-3, R. 318-7 et 10 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment son article R. 141-4 et suivants ;

VU l'arrêté municipal N° ARR2024-031 en date du 24 avril 2024 désignant Monsieur Gérard DEGRIECK en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les consultations adressées à Voies Navigables de France, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche, Agglomération Creil Sud Oise, Direction Départementale des Territoires et la Préfecture de l'Oise ;

CONSIDÉRANT les pièces du dossier soumis à enquête publique :

- dossier de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Une enquête publique sera réalisée sur le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique. Cette enquête aura lieu en Mairie, située 74 rue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Oise (60180), **du jeudi 13 juin 2024 à 14 h 30 au samedi 29 juin 2024 à 12 h inclus** et se déroulera donc pendant une durée de 16 jours.

**ARTICLE 2** : Monsieur Gérard DEGRIECK a été nommé commissaire enquêteur.

**ARTICLE 3** : Pendant toute la durée de l'enquête, l'entier dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition du public en Mairie située 74 rue du Général de Gaulle – 60180 NOGENT-SUR-OISE aux jours et heures habituelles d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le samedi de 8 h 30 à 12 h

Ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.nogentsuroise.fr>

De plus, le commissaire enquêteur réalisera des permanences en Mairie de Nogent-sur-Oise qui auront lieu aux dates et heures suivantes, afin de recevoir les observations du public :

- Jeudi 13 juin 2024 de 14 h 30 à 16 h,
- Samedi 29 juin 2024 de 10 h 30 à 12 h.

**ARTICLE 4** : Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne qui le souhaite pourra ainsi consulter les

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240515-ARR2024\_039-AR

S<sup>2</sup>LOW

documents du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à la mairie de Nogent-sur-Oise – 74 rue du Général de Gaulle – 60180 Nogent-sur-Oise, à l'attention du commissaire enquêteur.

Elles pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante :  
[enquete-publique@nogentsuroise.fr](mailto:enquete-publique@nogentsuroise.fr)

Ces observations seront dès leur réception annexées au registre.

Les observations communiquées après le terme de l'enquête publique fixée au 29 juin 2024 à 12 h seront jugées irrecevables et ne pourront, par conséquent, être consignées au registre.

**ARTICLE 5 :** A l'issue de l'enquête, le registre sera clôturé et signé par le commissaire enquêteur qui rendra, dans un délai de 30 jours le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées. Le rapport ainsi que les conclusions précitées pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de la Commune (<https://www.nogentsuroise.fr>) par les personnes qui le souhaitent.

**ARTICLE 6 :** A l'issue de l'enquête publique, le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public ou des conclusions du commissaire-enquêteur seront approuvés par délibération du Conseil Municipal ou par arrêté préfectoral en cas de désaccord d'un propriétaire.

**ARTICLE 7 :** Un avis au public sera diffusé, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, sur le site internet de la Commune et affiché en Mairie et dans les autres lieux fréquentés par le public. Cet avis sera également publié dans une publication locale diffusée dans le Département.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera transmis au Commissaire-Enquêteur et à la Préfète de l'Oise.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 15/05/2024

Qualité : Le Maire



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).*





VILLE DE

**Nogent**  
*sur-Oise*

GRANDIR  
S'OUVRIR  
TRANSMETTRE

## BORDEREAU D'ENVOI

Agglomération Creil Sud Oise  
24 rue de la Villageoise  
60100 CREIL

### Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par : Angélique LOPES / Philippe FOUIN

☎ 03.44.66.31.66

@ a.lopes@nogentsuroise.fr

LRAR N° 1A 207 371 43276

Nombre	Désignation des pièces	Observations
	<p><u>Veillez trouver ci-joint :</u></p> <p>⇒ Arrêté municipal relatif à l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre du projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Angélique LOPES</p>	

Nogent-sur-Oise, le 16 mai 2024

## **ARRÊTÉ**

Ouverture d'enquête publique  
Projet de transfert de la voirie du quai  
d'Amont dans le domaine public communal  
d'une voie privée ouverte à la circulation  
publique  
du 13 au 29 juin 2024 inclus

### ARR2024\_039

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-3, R. 318-3, R. 318-7 et 10 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment son article R. 141-4 et suivants ;

VU l'arrêté municipal N° ARR2024-031 en date du 24 avril 2024 désignant Monsieur Gérard DEGRIECK en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les consultations adressées à Voies Navigables de France, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche, Agglomération Creil Sud Oise, Direction Départementale des Territoires et la Préfecture de l'Oise ;

CONSIDÉRANT les pièces du dossier soumis à enquête publique :

- dossier de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Une enquête publique sera réalisée sur le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique. Cette enquête aura lieu en Mairie, située 74 rue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Oise (60180), **du jeudi 13 juin 2024 à 14 h 30 au samedi 29 juin 2024 à 12 h inclus** et se déroulera donc pendant une durée de 16 jours.

**ARTICLE 2** : Monsieur Gérard DEGRIECK a été nommé commissaire enquêteur.

**ARTICLE 3** : Pendant toute la durée de l'enquête, l'entier dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition du public en Mairie située 74 rue du Général de Gaulle – 60180 NOGENT-SUR-OISE aux jours et heures habituelles d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le samedi de 8 h 30 à 12 h

Ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.nogentsuroise.fr>

De plus, le commissaire enquêteur réalisera des permanences en Mairie de Nogent-sur-Oise qui auront lieu aux dates et heures suivantes, afin de recevoir les observations du public :

- Jeudi 13 juin 2024 de 14 h 30 à 16 h,
- Samedi 29 juin 2024 de 10 h 30 à 12 h.

**ARTICLE 4** : Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne qui le souhaite pourra ainsi consulter les



Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240515-ARR2024\_039-AR

S<sup>2</sup>LOW

documents du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à la mairie de Nogent-sur-Oise – 74 rue du Général de Gaulle – 60180 Nogent-sur-Oise, à l'attention du commissaire enquêteur.

Elles pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante :  
[enquete-publique@nogentsuroise.fr](mailto:enquete-publique@nogentsuroise.fr)

Ces observations seront dès leur réception annexées au registre.

Les observations communiquées après le terme de l'enquête publique fixée au 29 juin 2024 à 12 h seront jugées irrecevables et ne pourront, par conséquent, être consignées au registre.

**ARTICLE 5 :** A l'issue de l'enquête, le registre sera clôturé et signé par le commissaire enquêteur qui rendra, dans un délai de 30 jours le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées. Le rapport ainsi que les conclusions précitées pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de la Commune (<https://www.nogentsuroise.fr>) par les personnes qui le souhaitent.

**ARTICLE 6 :** A l'issue de l'enquête publique, le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public ou des conclusions du commissaire-enquêteur seront approuvés par délibération du Conseil Municipal ou par arrêté préfectoral en cas de désaccord d'un propriétaire.

**ARTICLE 7 :** Un avis au public sera diffusé, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, sur le site internet de la Commune et affiché en Mairie et dans les autres lieux fréquentés par le public. Cet avis sera également publié dans une publication locale diffusée dans le Département.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera transmis au Commissaire-Enquêteur et à la Préfète de l'Oise.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 15/05/2024

Qualité : Le Maire



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).*



VILLE DE

**Nogent**  
*sur-Oise*

GRANDIR  
S'OUVRIR  
TRANSMETTRE

## BORDEREAU D'ENVOI

Direction Départementale des Territoires  
2 boulevard Amyot d'Inville  
BP 20317  
60021 BEAUVAIS

### Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par : Angélique LOPES / Philippe FOUIN

☎ 03.44.66.31.66

@ a.lopes@nogentsuroise.fr

LRAR N°1A 207 371 4328 3

Nombre	Désignation des pièces	Observations
	<p><u>Veillez trouver ci-joint :</u></p> <p>⇒ Arrêté municipal relatif à l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre du projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Angélique LOPES</p>	

Nogent-sur-Oise, le 16 mai 2024

Hôtel de Ville

74, rue du Général de Gaulle - 60180 Nogent-sur-Oise  
03 44 66 30 30 - www.nogentsuroise.fr



Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240515-ARR2024\_039-AR

S<sup>2</sup>LOW



## **ARRÊTÉ**

Ouverture d'enquête publique  
Projet de transfert de la voirie du quai  
d'Amont dans le domaine public communal  
d'une voie privée ouverte à la circulation  
publique  
du 13 au 29 juin 2024 inclus

### ARR2024\_039

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-3, R. 318-3, R. 318-7 et 10 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment son article R. 141-4 et suivants ;

VU l'arrêté municipal N° ARR2024-031 en date du 24 avril 2024 désignant Monsieur Gérard DEGRIECK en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les consultations adressées à Voies Navigables de France, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche, Agglomération Creil Sud Oise, Direction Départementale des Territoires et la Préfecture de l'Oise ;

CONSIDÉRANT les pièces du dossier soumis à enquête publique :

- dossier de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Une enquête publique sera réalisée sur le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique. Cette enquête aura lieu en Mairie, située 74 rue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Oise (60180), **du jeudi 13 juin 2024 à 14 h 30 au samedi 29 juin 2024 à 12 h inclus** et se déroulera donc pendant une durée de 16 jours.

**ARTICLE 2** : Monsieur Gérard DEGRIECK a été nommé commissaire enquêteur.

**ARTICLE 3** : Pendant toute la durée de l'enquête, l'entier dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition du public en Mairie située 74 rue du Général de Gaulle – 60180 NOGENT-SUR-OISE aux jours et heures habituelles d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le samedi de 8 h 30 à 12 h

Ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.nogentsuroise.fr>

De plus, le commissaire enquêteur réalisera des permanences en Mairie de Nogent-sur-Oise qui auront lieu aux dates et heures suivantes, afin de recevoir les observations du public :

- Jeudi 13 juin 2024 de 14 h 30 à 16 h,
- Samedi 29 juin 2024 de 10 h 30 à 12 h.

**ARTICLE 4** : Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne qui le souhaite pourra ainsi consulter les

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240515-ARR2024\_039-AR

S<sup>2</sup>LO

documents du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à la mairie de Nogent-sur-Oise – 74 rue du Général de Gaulle – 60180 Nogent-sur-Oise, à l'attention du commissaire enquêteur.

Elles pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante :  
[enquete-publique@nogentsuroise.fr](mailto:enquete-publique@nogentsuroise.fr)

Ces observations seront dès leur réception annexées au registre.

Les observations communiquées après le terme de l'enquête publique fixée au 29 juin 2024 à 12 h seront jugées irrecevables et ne pourront, par conséquent, être consignées au registre.

**ARTICLE 5 :** A l'issue de l'enquête, le registre sera clôturé et signé par le commissaire enquêteur qui rendra, dans un délai de 30 jours le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées. Le rapport ainsi que les conclusions précitées pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de la Commune (<https://www.nogentsuroise.fr>) par les personnes qui le souhaitent.

**ARTICLE 6 :** A l'issue de l'enquête publique, le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public ou des conclusions du commissaire-enquêteur seront approuvés par délibération du Conseil Municipal ou par arrêté préfectoral en cas de désaccord d'un propriétaire.

**ARTICLE 7 :** Un avis au public sera diffusé, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, sur le site internet de la Commune et affiché en Mairie et dans les autres lieux fréquentés par le public. Cet avis sera également publié dans une publication locale diffusée dans le Département.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera transmis au Commissaire-Enquêteur et à la Préfète de l'Oise.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 15/05/2024

Qualité : Le Maire



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).*





VILLE DE

**Nogent**  
*sur-Oise*

GRANDIR  
S'OUVRIR  
TRANSMETTRE

## BORDEREAU D'ENVOI

Préfecture de l'Oise  
1 place de la Préfecture  
60022 BEAUVAIS CEDEX

### Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par : Angélique LOPES / Philippe FOUIN

☎ 03.44.66.31.66

@ a.lopes@nogentsuroise.fr

LRAR N°1 A 207 371 4329 0

Nombre	Désignation des pièces	Observations
	<p><u>Veillez trouver ci-joint :</u></p> <p>⇒ Arrêté municipal relatif à l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre du projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p> <p>Cordialement.</p> <p>Angélique LOPES</p>	

Nogent-sur-Oise, le 16 mai 2024

## **ARRÊTÉ**

Ouverture d'enquête publique  
Projet de transfert de la voirie du quai  
d'Amont dans le domaine public communal  
d'une voie privée ouverte à la circulation  
publique  
*du 13 au 29 juin 2024 inclus*

### ARR2024\_039

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 318-3, R. 318-3, R. 318-7 et 10 ;

VU le Code de la voirie routière et notamment son article R. 141-4 et suivants ;

VU l'arrêté municipal N° ARR2024-031 en date du 24 avril 2024 désignant Monsieur Gérard DEGRIECK en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les consultations adressées à Voies Navigables de France, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche, Agglomération Creil Sud Oise, Direction Départementale des Territoires et la Préfecture de l'Oise ;

CONSIDÉRANT les pièces du dossier soumis à enquête publique :

- dossier de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Une enquête publique sera réalisée sur le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique. Cette enquête aura lieu en Mairie, située 74 rue du Général de Gaulle à Nogent-sur-Oise (60180), **du jeudi 13 juin 2024 à 14 h 30 au samedi 29 juin 2024 à 12 h inclus** et se déroulera donc pendant une durée de 16 jours.

**ARTICLE 2** : Monsieur Gérard DEGRIECK a été nommé commissaire enquêteur.

**ARTICLE 3** : Pendant toute la durée de l'enquête, l'entier dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition du public en Mairie située 74 rue du Général de Gaulle – 60180 NOGENT-SUR-OISE aux jours et heures habituelles d'ouverture, à savoir :

- Le lundi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
- Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le samedi de 8 h 30 à 12 h

Ces documents seront également mis à disposition du public sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://www.nogentsuroise.fr>

De plus, le commissaire enquêteur réalisera des permanences en Mairie de Nogent-sur-Oise qui auront lieu aux dates et heures suivantes, afin de recevoir les observations du public :

- Jeudi 13 juin 2024 de 14 h 30 à 16 h,
- Samedi 29 juin 2024 de 10 h 30 à 12 h.

**ARTICLE 4** : Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne qui le souhaite pourra ainsi consulter les



Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID : 060-216004580-20240515-ARR2024\_039-AR

S<sup>2</sup>LO

documents du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra également adresser ses observations par courrier à la mairie de Nogent-sur-Oise – 74 rue du Général de Gaulle – 60180 Nogent-sur-Oise, à l'attention du commissaire enquêteur.

Elles pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante :  
[enquete-publique@nogentsuroise.fr](mailto:enquete-publique@nogentsuroise.fr)

Ces observations seront dès leur réception annexées au registre.

Les observations communiquées après le terme de l'enquête publique fixée au 29 juin 2024 à 12 h seront jugées irrecevables et ne pourront, par conséquent, être consignées au registre.

**ARTICLE 5 :** A l'issue de l'enquête, le registre sera clôturé et signé par le commissaire enquêteur qui rendra, dans un délai de 30 jours le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées. Le rapport ainsi que les conclusions précitées pourront être consultés en Mairie et sur le site internet de la Commune (<https://www.nogentsuroise.fr>) par les personnes qui le souhaitent.

**ARTICLE 6 :** A l'issue de l'enquête publique, le projet de transfert de la voirie du quai d'Amont dans le domaine public communal d'une voie privée ouverte à la circulation publique, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public ou des conclusions du commissaire-enquêteur seront approuvés par délibération du Conseil Municipal ou par arrêté préfectoral en cas de désaccord d'un propriétaire.

**ARTICLE 7 :** Un avis au public sera diffusé, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, sur le site internet de la Commune et affiché en Mairie et dans les autres lieux fréquentés par le public. Cet avis sera également publié dans une publication locale diffusée dans le Département.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté sera transmis au Commissaire-Enquêteur et à la Préfète de l'Oise.

Fait à Nogent-sur-Oise,

Signé électroniquement par : Jean-François DARDENNE

Date de signature : 15/05/2024

Qualité : Le Maire



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (<https://www.telerecours.fr/>).*